
Nombre de membres en exercice : 14	Séance du mardi 08 mars 2022
Présents : 9	L'an deux mille vingt-deux et le huit mars l'assemblée régulièrement convoqué le 02 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Antoine ARENA.
Votants: 13	Sont présents : Antoine ARENA, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Louis ROUSSELET, Cyrille MEYNIER, Lydie CARLAVAN, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND Représentés : Bénédicte ESMIOL-PAUL, Marc GORSKI, Virginie PAGANI, Kris HEYNDRICKX Absent : Jean-Marie MARTIN Secrétaire de séance: Jean-Louis ROUSSELET

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Aucune remarque n'étant faite, le précédent procès-verbal en date du 25 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET est nommé secrétaire de séance.

1. Vote du compte de gestion 2021 - Champtercier - DE 2022 004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Antoine ARENA, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Une délibération est prise à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif 2021 - Champtercier - DE 2022 005

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il ne doit pas prendre part au vote du compte administratif, c'est pourquoi il cède la présidence de la séance à Monsieur Bruno VILLARON.

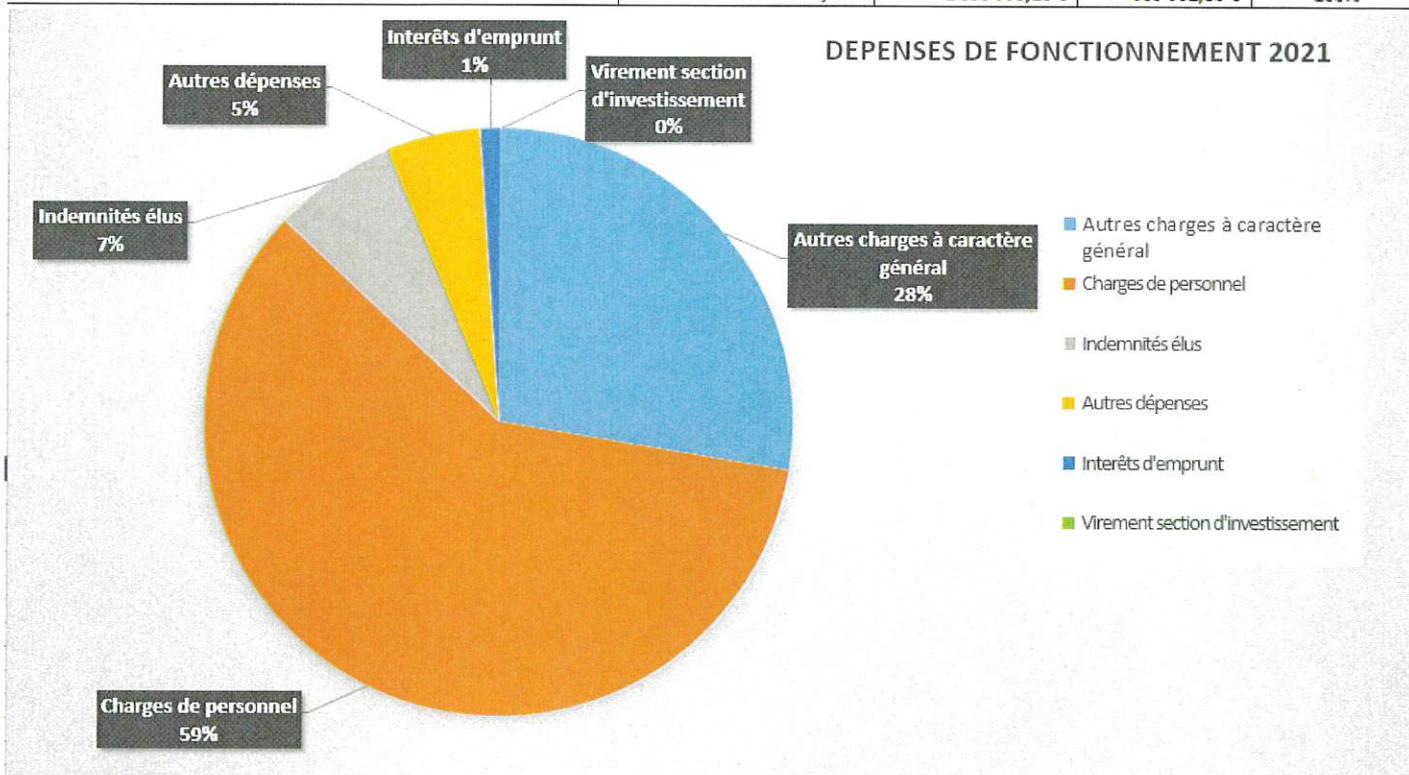
Présentation du compte administratif 2021 :

FONCTIONNEMENT

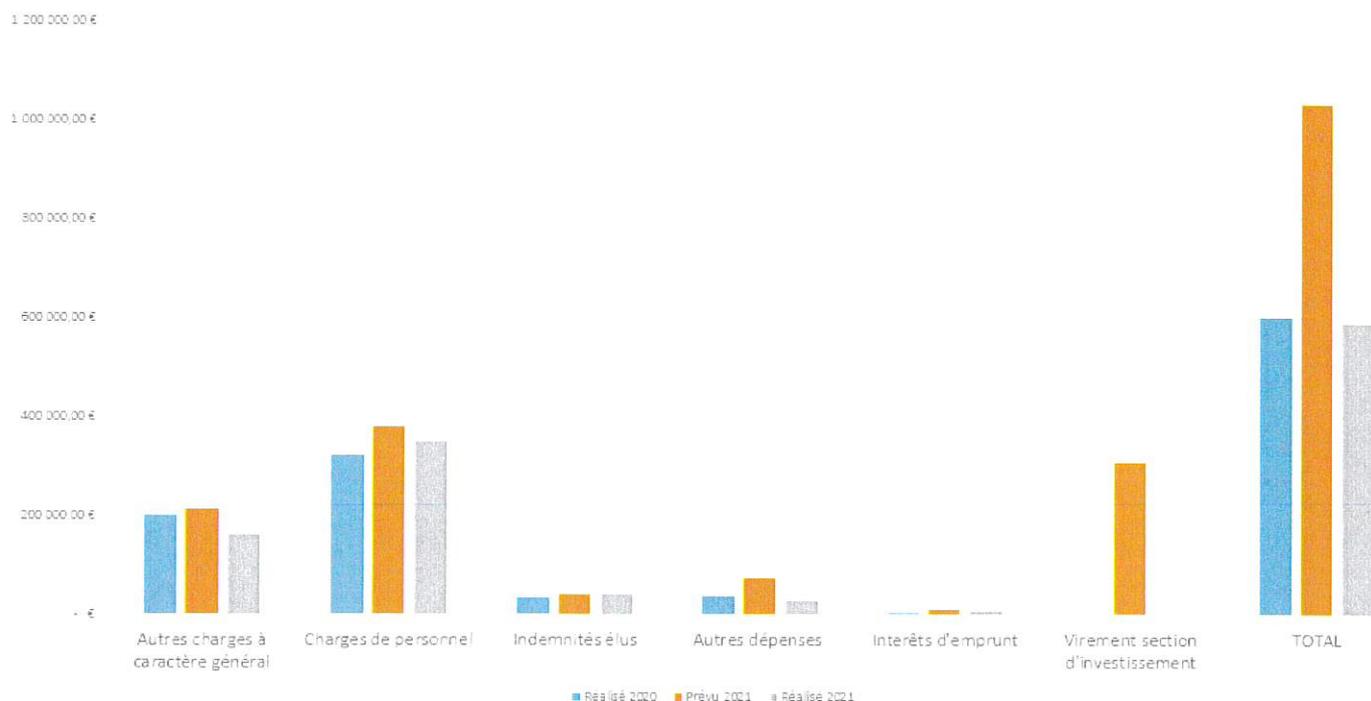
Dépenses

Objet	Réalisé 2020	Prévu 2021	Réalisé 2021	% sur total réalisé 2021
Autres charges à caractère général	200 834,99 €	214 900,00 €	162 538,52 €	27,58%
Charges de personnel	321 174,32 €	380 250,00 €	349 879,78 €	59,37%
Indemnités élus	34 861,68 €	42 000,00 €	40 416,08 €	6,86%
Autres dépenses	37 322,37 €	75 579,33 €	29 861,70 €	5,07%
Interêts d'emprunt	5 382,44 €	10 000,00 €	6 666,77 €	1,13%
Virement section d'investissement	- €	307 608,85 €	- €	0,00%
TOTAL	599 575,80 €	1 030 338,18 €	589 362,85 €	100%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



FONCTIONNEMENT 2020-2021



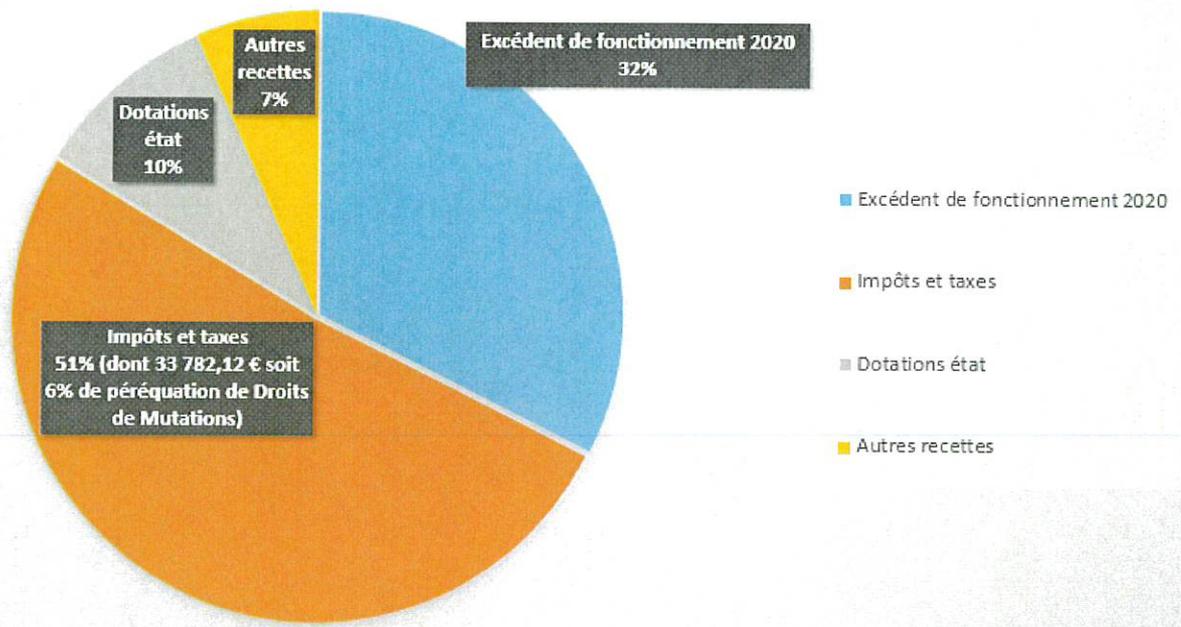
FONCTIONNEMENT

Recettes

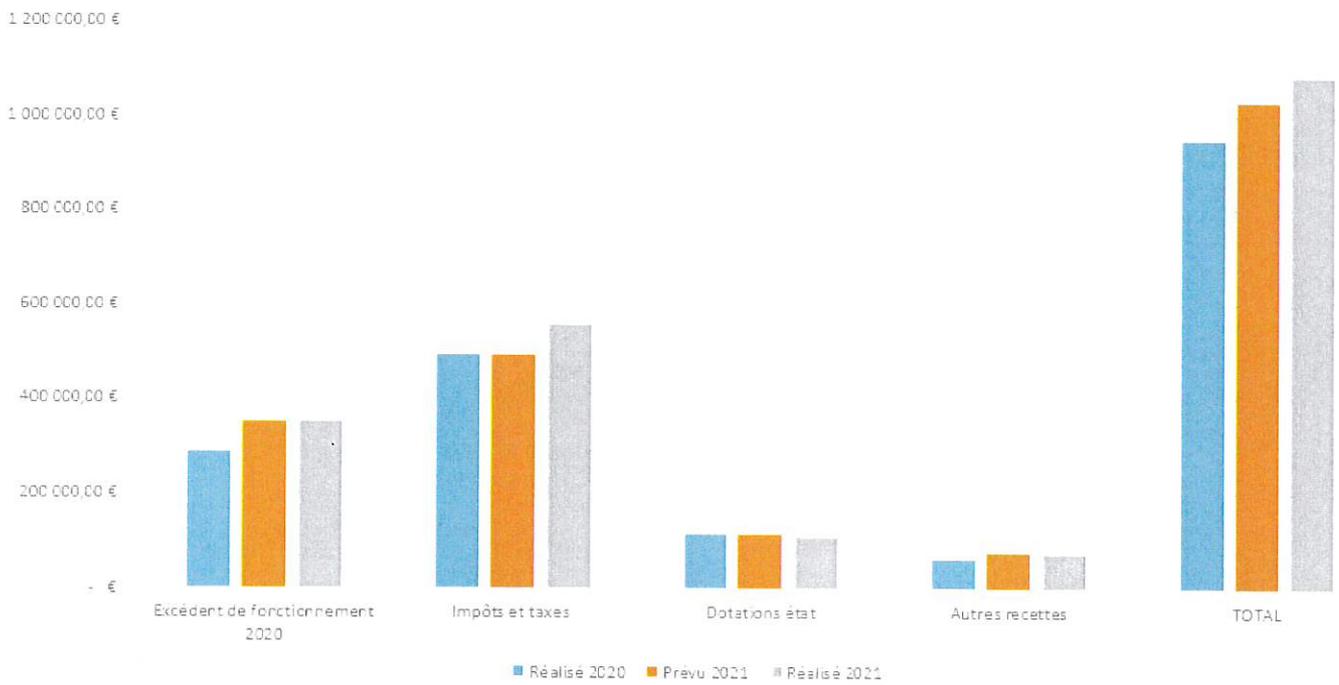
Objet	Réalisé 2020	Prévu 2021	Réalisé 2021	% sur total réalisé
Excédent de fonctionnement 2020	285 286,52 €	349 752,18 €	349 752,18 €	32,37%
Impôts et taxes	490 622,90 €	492 612,00 €	554 535,22 €	51,32%
Dotations état	112 314,82 €	112 224,00 €	105 138,54 €	9,73%
Autres recettes	61 103,74 €	75 750,00 €	71 110,29 €	6,58%
TOTAL	949 327,98 €	1 030 338,18 €	1 080 536,23 €	100%

Excédent Fonctionnement	491 173,38 €
--------------------------------	---------------------

RECETTES FONCTIONNEMENT 2021



RECETTES FONCTIONNEMENT 2021



INVESTISSEMENT 2021

DEPENSES			RECETTES			
Objet	PREVU 2021	REALISE 2021	Objet	Type de financement	PREVU 2021	REALISE 2021
			Excédent 2020		103 744,15 €	103 744,15 €
			Virement de la section de fonctionnement		307 608,85 €	- €
Emprunt (remb capital)	25 000 €	13 039,79 €	FCTVA		11 500 €	4 906,00 €
restitution caution	500 €	- €	Taxe d'aménagement		1 000 €	4 550,94 €
Logiciel e-ticket	1 500 €	1 390,01 €	Solde DETR 2016 PMR		25 966 €	13 499,97 €
autres dépenses informatiques	1 000 €	4 428,00 €				
Restauration monument aux morts	4 000 €	- €				
Columbarium	7 200 €	7 230,00 €				- €
Travaux église	228 500 €	44 211,84 €	Travaux église	DETR 2020	114 000 €	45 507,80 €
				Grand FRAT	38 000 €	- €
				Fondation Patrimoine	3 000 €	- €
				Autofinancement (prêt)	30 000 €	- €
Achat garages	40 000 €	28 315,28 €	Achat garages	FRAT 2	21 000 €	- €
Plateau Multisport	61 033 €	- €	Plateau Multisport	ANS	10 172 €	- €
				FRAT 2	12 000 €	
Travaux logements	178 222 €	2 748,84 €	Travaux logements	DETR 2021	89 111 €	26 733,30 €
				PALULOS	20 400 €	4 080,00 €
				FODAC 2021	8 800 €	- €
				Autofinancement (prêt)	- €	- €
Grand chemin de Champtercier	44 400 €	44 361,60 €	Grand chemin de Champtercier	Amendes de police	26 833 €	6 957,00 €
Relevés registres	2 000 €	- €	Relevés registres	Subventions Archives départementales	1 000 €	- €
Achat matériel (aspirateur, appareil vapeur, lave-vaisselle, autre....)	4 050 €	2 085,68 €				
Etude cantine	20 000 €	- €				
Panneaux photovoltaïques	84 000 €	- €				
Etude écoquartier	10 000 €	- €				
Etude ravin des Touisses - SMAB	12 000 €	2 010,00 €				
Chemin Baudichard et Roque (relevés topo, frais notaire,)	10 000 €	- €				
Divers travaux bâtiments- voirie	29 500 €	3 724,46 €				
WC public et Dalle	12 500 €	12 360,36 €				
Réseau pluvial chemin Grand St	8 500 €	8 492,00 €				
Borne incendie	5 230 €	1 721,88 €				
Terrains préemptés	35 000 €	- €				
Enfouissement réseaux rue Pountin		2 182,28 €				
TOTAL	824 135 €	178 302,02 €	TOTAL		824 135 €	209 979 €

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bruno VILLARON.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		103 744.15		349 752.18		453 496.33
Opérations exercice	178 302.02	101 235.01	589 362.85	730 784.05	767 664.87	832 019.06
Total	178 302.02	204 979.16	589 362.85	1 080 536.23	767 664.87	1 285 515.39
Résultat de clôture		26 677.14		491 173.38		517 850.52
Restes à réaliser	395 350.00	226 398.00			395 350.00	226 398.00
Total cumulé	395 350.00	253 075.14		491 173.38	395 350.00	744 248.52
Résultat définitif	142 274.86			491 173.38		348 898.52

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Une délibération est prise à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2021- Champtercier - DE 2022 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Antoine ARENA

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 491 173.38 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	349 752.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	307 608.85
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	141 421.20
Résultat cumulé au 31/12/2021	491 173.38
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	491 173.38
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	142 274.86
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	348 898.52

Une délibération est prise à l'unanimité.

4. Fonds Solidarité pour le logement (FSL) - DE 2022 007

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité pour le Logement, instauré par la Loi du 31/05/1990 (Loi Besson) permet d'accorder aux personnes percevant des revenus modestes des aides financières pour l'accès ou le maintien dans leur logement, en cas d'impayé de loyer et/ou de charges. Dans notre département l'augmentation de la précarité, ainsi que la part croissante des dépenses consacrées au logement en font un dispositif d'aide indispensable et fortement sollicité.

En 2021 la participation de la commune s'est élevée à 527.04 €

La participation pour l'année 2022 est de 0.61 € par habitant soit un montant de : 864 habitants X 0.61 € = 527.04 €

Il est proposé d'effectuer cette année encore ce versement afin de conforter les actions entreprises en faveur de la solidarité.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 31 mai 1990 (loi BESSON)

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de verser une participation de 527.04 € pour l'année 2022 auprès de LOGIAH04 gestionnaire du FSL.

Une délibération est prise à l'unanimité.

5. Solidarité envers le peuple Ukrainien - DE 2022 008

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des maires de France (AMF) a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

Pour sa part, la Protection Civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.

En 2017, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile avaient déjà œuvré en partenariat afin d'apporter conjointement leur soutien auprès des victimes de l'Ouragan Irma.

De ce fait, et dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent à nouveau afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. Grâce au maillage territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés.

Pour David Lisnard « *ce partenariat doit permettre aux communes qui se mobilisent de bénéficier du soutien logistique des équipes de la Protection civile pour acheminer la collecte jusqu'en Ukraine* ».

Par ailleurs, pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile.

Monsieur le Maire propose aux élus de participer et de faire un don de 1000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de faire un don de 1000 € à la protection Civile pour assurer une mission de solidarité envers la population civile ukrainienne.

Une délibération est prise à l'unanimité.

6. Mise à jour du tableau des effectifs - DE 2022 009

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'adoption des Lignes Directrices de Gestion concernant le personnel communal, il convient désormais de mettre à jour le tableau des effectifs afin de permettre les évolutions de carrières des agents au sein de leur grade.

A – filière administrative

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Administratif	Secrétaire de mairie	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	Délibération DE_2020_04 du 9/06/2020	35h	non
Administratif	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	Délibération DE_2020_80 du 3/11/2020	35h	non
Administratif	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	Délibération DE_2020_80 du 3/11/2020	28h	non

B – filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	Délibération DE_2020_80 du 3/11/2020	35h	Idem
Technique	Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Délibération DE_2020_80 du 3/11/2020	35h	Idem

C – filière scolaire

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3 (oui/non)
Scolaire	Agent polyvalent du service scolaire	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	Délibération DE_2020_80 du 3/11/2020	28h	Idem
Scolaire	Agent polyvalent du service scolaire	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	Délibération DE_2020_80 du 3/11/2022	28h	
Scolaire	Agent polyvalent du service scolaire	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	Délibération DE_2020_80 du 3/11/2020	23h	
Scolaire	Agent polyvalent du service scolaire - ATSEM	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal ATSEM principal 2ème classe ATSEM principal 1ère classe	Délibération DE_2020_80 du 3/11/2020	35h	

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

- **dresse** le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit
- **prévoit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif 2022.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par

voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Une délibération est prise à l'unanimité.

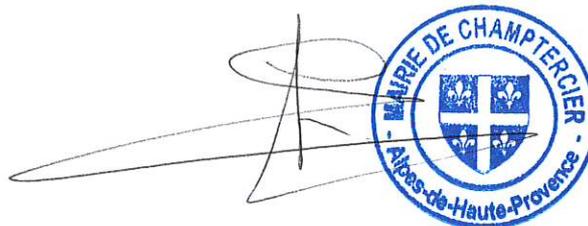
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations DE_2022_004 à DE_2022_009

Le secrétaire de séance
Jean-Louis ROUSSELET



Le Maire
Antoine ARENA



The stamp is circular and blue, containing the text "MAIRIE DE CHAMPTERCIER" at the top and "Alpes-de-Haute-Provence" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross and four fleur-de-lis.